



**HAL**  
open science

## Idée républicaine kantienne et idée républicaine française - comparer sans confondre.

Jean Bonnet

► **To cite this version:**

Jean Bonnet. Idée républicaine kantienne et idée républicaine française - comparer sans confondre.. L'idéal - figures et fonctions. XXXIX<sup>e</sup> Congrès de l'association des germanistes de l'enseignement supérieur (AGES)., 2006, Université du Littoral, Boulogne-sur-Mer, France. halshs-00275218

**HAL Id: halshs-00275218**

**<https://shs.hal.science/halshs-00275218>**

Submitted on 22 Apr 2008

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jean BONNET ( Université de Paris XII et Ecole Pratique des Hautes Etudes),  
Congrès de l'AGES, 1er juin 2006

## IDEE REPUBLICAINE KANTIENNE ET IDEE REPUBLICAINE FRANCAISE -- COMPARER SANS CONFONDRE

La sympathie de Kant pour la Révolution française, et sa joie légendaire d'avoir vécu la proclamation de la République ont conduit très tôt nos républicains à le revendiquer comme un des leurs<sup>1</sup>. Ils oubliaient naturellement que cet enthousiasme n'était en rien incompatible avec la loyauté de Kant envers la monarchie prussienne. Le *Conflit des Facultés* (1798) ne tarit pas d'éloges sur l'idée républicaine : conçue selon de purs concepts de la raison, elle est pour Kant à la base de toutes les formes d'État. Elle constitue un Idéal platonicien (*respublica noumenon*)<sup>2</sup>. Elle n'est toutefois qu'une forme, et non un régime. Kant distingue en effet les régimes (l'autocratie, l'aristocratie et la démocratie), des formes de gouvernement (la république et le despotisme). Pour Kant comme pour ses émules républicains français, la république a deux ennemis naturels : le despotisme et l'anarchie – le premier parce qu'il abuse du pouvoir qui lui est confié, la seconde parce qu'elle renonce à donner forme au pouvoir. En France, nombre d'exégètes du kantisme engagés dans le combat politique, et notamment d' aussi bons experts kantien que Jules Barni et Charles Renouvier tinrent au contraire la République pour un régime politique : leur république était certes aussi une idée, mais durcie par les combats et marquée au coin des confrontations sociales de la Troisième République, donc plutôt une *respublica phaenomenon* affrontant à la fois le cléricisme sur sa droite et le socialisme sur sa gauche. Il y eut nécessairement, entre leur républicanisme engagé et le républicanisme théorique de Kant, le même écart infranchissable qu'entre phénomène et noumène. Il était extraordinairement difficile à des Français qui avaient décapité leur roi d'admettre, comme l'exigeaient les textes de Kant, que la république fût simplement une forme gouvernementale, et non un régime, et que fût justifiée théoriquement la rationalité d' une monarchie républicaine, c'est à dire d'une monarchie libérale de forme républicaine.

De ce point de vue, l'utopie kantienne était en total décalage avec l'expérience de la France du XIX<sup>e</sup> siècle où les monarchies rechutèrent toujours dans l'autoritarisme. Ce décalage éloigna gravement l'une de l'autre la France et l'Allemagne. Outre-Rhin la république restait un phénomène marginal : durant l'Empire de Guillaume II notamment, la république à la française ne représenta jamais un modèle alternatif crédible

<sup>1</sup> On a les témoignages de Varnhagen et de Nicovius. Georges Vlachos (*La pensée politique de Kant*, 1962) émet quelques réserves. Voir Gareth Stedman Jones : "Kant, the French Revolution and the Definition of the Republic", 154-172 in *The Invention of the Modern Republic* (ed. Biancamaria Fontana), Cambridge UP., 1994.

<sup>2</sup> *Le conflit des facultés*, II<sup>e</sup> section, § 8, in Kant : *OEuvres philosophiques*, Bibliothèque de la Pléiade, III,902, Akademie-Ausgabe, VII,91.

pour la gauche libérale, ni même pour le parti social-démocrate<sup>3</sup>. La république allemande était une impasse. La liberté et la politique s'étaient tragiquement disjointes en 1848. Le lien entre les phénomènes et l'idéal, entre la nature et la morale n'avait été établi que par la Révolution française, et c'est très précisément l'exploit d'avoir inscrit la liberté dans le monde des phénomènes<sup>4</sup> qui avait fasciné Kant dans les années 1790, et fait de lui – mais sur un autre plan que celui de l'action – le camarade de combat des Girondins de 1792. Français et Allemands se distinguaient fondamentalement dans la façon de concevoir le rapport entre la philosophie et la politique : celles-ci étaient nécessairement séparées au-delà du Rhin, mais unies en deçà<sup>5</sup>. Kant pouvait donc à la fois s'enflammer pour l'idée révolutionnaire républicaine, et répugner à la mutation de l'idée républicaine en républicanisme *empirique*.

Ce décalage franco-allemand est un fait, la coïncidence entre pensée kantienne et idée républicaine en est un autre. Chronologiquement, la république de Kant a même précédé notre Révolution<sup>6</sup>. La similitude des deux systèmes est claire : dans chacun, la loi est obéie de sujets politiques qui lui sont soumis, et qui en sont pourtant les auteurs en leur qualité de citoyens. Le citoyen d'une république est le co-législateur de prescriptions auxquelles il est le premier contraint d'obéir en sa qualité de sujet de la loi. La *Critique de la faculté de juger* coïncide avec le début de la Révolution, la liberté nouménale marche un instant du même pas que la liberté phénoménale. Pour quelques années euphoriques dont on comprend qu'elles soient devenues inoubliables pour les meilleurs kantien de France et d'Allemagne, la Carmagnole (1792) devient, on nous pardonnera cette impertinence, l'hymne des noumènes (jusqu'à son interdiction par Bonaparte en 1799). Plus sérieusement, la république ne fut pas pour Kant seulement une idée, elle fut aussi un État. Il suivait en cela les analyses du *Contrat social*, dont l'application la plus fameuse sera son *Projet de paix perpétuelle* de 1795. On sait quel succès rencontra ce texte non seulement dans sa version originale diffusée dans la république de Mayence, mais également en France où il fut traduit par Lezay-Marnésia dès 1796. Le *Premier article définitif pour la paix perpétuelle* précisait que « la constitution civile de chaque État (devait) être républicaine », et que seule elle pouvait « nous faire espérer une pacification permanente »<sup>7</sup>. A la pacification extérieure répondait l'équilibre intérieur des fonctions, et ce que l'on pourrait appeler la tri-fonctionnalité républicaine : chaque individu est homme, sujet et propriétaire. Kant développe ce point dans la deuxième partie de *Sur le lieu commun : il se peut que ce soit juste en théorie, mais, en pratique, cela ne vaut point*<sup>8</sup>. Son schéma est très proche de celui des Constituants, en particulier Sieyès. « L'état civil est fondé sur les principes a priori suivants : 1° la *liberté* de chaque membre de la société en tant qu'*homme*. 2° l'*égalité* de celui-ci avec tout autre en tant que *sujet*. 3° l'*indépendance* de tout membre d'une communauté en tant que *citoyen*. » Ne posséderont cette capacité civique que les individus autosuffisants. Seront donc exclus de la citoyenneté non seulement les enfants, les domestiques, mais également les femmes et

<sup>3</sup> Gerd Krumeich : 457-460 in *Dictionnaire critique de la République* (dir. Vincent Duclert, Christophe Prochasson et Perrine Simon-Nahum), Flammarion, 2002. La république brillait par son absence dans les programmes socialistes de Gotha (1875) et d'Erfurt (1891). Lors d'une dispute fameuse (Congrès d'Amsterdam de l'Internationale socialiste en 1904), August Bebel avait objecté au républicain Jean Jaurès que la République (bourgeoise) sacrifiait la classe ouvrière.

<sup>4</sup> Jones loc. cit., 167

<sup>5</sup> Jacques Droz : *L'Allemagne et la Révolution française*, 1944.

<sup>6</sup> Jones op. cit., 160. 10

<sup>7</sup> *Projet de paix perpétuelle*, II<sup>e</sup> section, 1<sup>er</sup> article définitif, Pl. III, 341-342, AK. VIII, 349-351.

<sup>8</sup> *Sur le lieu commun : il se peut que ce soit juste en théorie, mais en pratique cela ne vaut point, II. Du rapport de la théorie à la pratique dans le droit politique (Contre Hobbes)* : PL. III, 269-278, AK. VIII, 289-296. Cit. 270 (290).

l'ensemble des salariés, puisque leur salaire les place en situation de dépendance vis-à-vis de leur employeur. Pas plus que sa sœur française, la république kantienne n' a de vocation véritablement démocratique. Elles sont l'une et l'autre plutôt capacitaires, et dans l'hypothèse la plus favorable, méritocratiques, c'est-à-dire disposées à confier leurs destinées à des élites de la compétence dûment attestée.

Lorsque l'*Anthropologie d'un point de vue pragmatique* (1798) définit la république comme une sortie de l'état de nature et une entrée dans l'état civil, seule capable d'associer l'autorité avec la liberté et avec la loi<sup>9</sup>, Kant exprime dans son langage à lui ce qui allait de soi pour les idéologues de 1789<sup>10</sup>, et qui continue de structurer neuf années plus tard le discours de Thermidoriens comme Sieyès. Pour le dire d'un mot, l'idée kantienne coïncide alors avec ce que l'on appellera plus tard l'idéal républicain -- si présent et si puissant dans les têtes et dans les coeurs<sup>11</sup>. Mais, si exaltante qu'elle ait été, cette coïncidence qui donnait à la lune de miel du kantisme et de la République son goût de paradis se révélait illusion et fumée : 1795 est en effet à la fois l'année de la rencontre idéale de Kant et de la France, et celle du naufrage de la première utopie républicaine. À l'heure où Kant lance son projet de pacification universelle par la République *cosmopolitique*, la République bourgeoise réelle affiche son égoïsme de classe. Et, pire encore, elle s'apprête à diffuser par la guerre les idéaux révolutionnaires<sup>12</sup>. D'où la cascade de ruptures dont est affecté le kantisme républicain au moment de son émergence dans le débat public français -- rupture non seulement entre république nouménale et république phénoménale, mais aussi entre la République guerrière des militaires et la République pacifique de l'élite intellectuelle, et rupture entre la République impérialiste de l'Etat national et la République kantienne, qui a été celle -- européenne -- de la Constituante, des souverains éclairés du XVIIIe siècle et de Joseph II<sup>13</sup>. Un bref rappel historique s'impose ici à qui souhaite comprendre l'affinité de la pensée kantienne avec l'idée républicaine française. On leur trouvera une ascendance commune : l'idée républicaine kantienne et française prend sa source chez Aristote, elle s'épanouit au XVIIe siècle dans la philosophie franco - anglaise de Bodin et Grotius à Hobbes et Locke, elle s'incarne alors politiquement chez les monarchistes de la République<sup>14</sup>, dont la tradition est violemment interrompue par l'absolutisme de Louis XIV. Elle s'est construite conceptuellement dans l'opposition à l'idée d'Empire (*Reich*), restée depuis le Moyen Âge la référence essentielle de la pensée politique germanique. À la fin du siècle des Lumières, elle se confond avec l'idéal de 1789 et de la Constituante, et avec la philosophie de Kant qui l'a rejointe, faisant du même coup défection à l'idéal du *Reich*. La république aristotélicienne et kantienne de 1789 est exactement l'idéologie de la bourgeoisie modérée, dans le double conflit qu'elle mène de front, à l'extérieur contre les survivances théologiques dans la politique impériale à l'allemande, et à l'intérieur contre les débordements du radicalisme populaire des sans-culottes de 1793<sup>15</sup>. Le kantisme aristotélicien de 1789 peut ainsi se concevoir utilement dans

<sup>9</sup> *Anthropologie de point de vue pragmatique*, II<sup>ème</sup> partie, description, Pl. III, 1142, AK. VII,331.

<sup>10</sup> On se reportera à la passionnante synthèse sur la république dans l'enseignement de la philosophie in *L'enseignement philosophique*, 39, n° 3, janvier février 1989 (1-160).

<sup>11</sup> Le très kantien mot d'ordre d'un républicain socialiste comme Jaurès est d'aller à l'idéal afin de comprendre le réel (Jean Baubérot : *Laïcité 1905-2005 - entre passion et raison*, Seuil, 2004, 249).

<sup>12</sup> Jacques Solé : *La Révolution en questions*, Seuil, 1988, 217, 235.

<sup>13</sup> Henri Pirenne : *Histoire de la Belgique*, VI. *La conquête française*, Bruxelles, Lamertin, cité in Lucien Febvre : *Combats pour l'histoire*, 1992, 363.

<sup>14</sup> Blandine Kriegel : *Philosophie de la République*, Plon, 1998, 66 sq. Voir du même auteur : *La politique de la raison*, Payot, 1994, 85.

<sup>15</sup> Est combattue l'agitation de la meute populaire, « das Rottiren », « agere per turbas » (Zwi Batscha : „Bürgerliche Republik und bürgerliche Revolution bei Immanuel Kant„ in : *Revolution und*

sa double dimension de modération interne et de sécularisation politique et diplomatique externe. À ce point de vue il répond à une constante du républicanisme français de François Guizot à Valéry Giscard d'Estaing, en passant par Edgar Quinet et Jules Ferry.

Une question se pose si l'on veut situer exactement le républicanisme kantien dans le paysage idéologique français du XIXe siècle : en quoi a-t-il été libéral comme l'a été Kant à sa façon ? Comment le républicanisme français pouvait-il se dire moderne (en référence à la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* d'août 1789) et en concordance avec Kant, tout en prétendant se distinguer du libéralisme<sup>16</sup> ? Sans doute parce que le socle libéral de la modernité<sup>17</sup> a été extrêmement hétérogène, et que Kant est inégalement présent dans ses différentes composantes. Alain Renaut en énumère quatre : le rôle de l'État doit être limité (Locke, Wilhelm von Humboldt), la souveraineté appartient au peuple (Rousseau), les libertés sont individuelles (1789), la neutralité axiologique de l'État en matière de religion et de morale est essentielle. C'est sur ce dernier point que l'impulsion donnée par Kant à l'idée républicaine française a été la plus décisive. La neutralité confessionnelle et morale de l'État modifiait du tout au tout le sens de la mission éducative de ce dernier : il ne s'agissait plus pour lui de veiller à la formation morale des individus, c'est-à-dire d'en faire des citoyens vertueux, mais de pourvoir à l'éveil de leur raison pour en faire des citoyens intelligents. La république devenait un idéal « pas au-dessus des forces humaines », puisqu'il s'agissait de « forcer l'homme à être, sinon moralement bon, du moins bon citoyen »<sup>18</sup>. Cette limitation délibérée de l'intervention de l'État n'était pas jacobine -- à tout le moins -- elle explique le fait qu'il y ait eu, à rebours du dirigisme étatique si prépondérant dans l'idée républicaine française, un espace pour un libéralisme kantien à la française, manifeste chez Tocqueville, Quinet et Ferry. La lente dérive centriste de Renouvier, pourtant parti de l'extrême gauche en 1848, venait pour ainsi dire à sa rencontre. Le kantisme républicain attestait ainsi sa capacité à s'unifier en vue d'une synthèse pacificatrice, mais sans colmater les lignes anciennes de fracture. Toujours menaçait de s'ouvrir à nouveau, à propos de la laïcité, le fossé entre deux conceptions antagonistes : la neutralité religieuse de l'État, d'une part (conception éminemment kantienne, et qui pouvait aller jusqu'à l'agnosticisme), et une religion laïcisée en religion sociale et foi morale d'autre part (c'était la sociologie de Durkheim et sa religion de l'école et de la société).

Entre Kant et ses émules républicains français, le double constat de l'écart et de la similitude est constant. L'inflexion la plus sensible que les républicains français aient apportée à l'orthodoxie kantienne en matière sociale concerne probablement l'école : ils devaient à Condorcet et à Auguste Comte la conviction que l'instruction systématique est la base de tout, plus encore que les qualités morales qui, pour eux, accompagnaient nécessairement la connaissance. C'était à leurs yeux le savoir qui fondait la vérité républicaine, et non, comme tendait à le croire Kant, la raison pratique et la loi morale. Le personnage – phare de la légende républicaine était le savant, aux côtés du sujet moral discipliné, aguerri dans l'obéissance à l'impératif catégorique -- même si la vertu restait, dans les *Manuels* d'instruction morale et civique de la IIIe République, une valeur essentielle. La

---

*Demokratie in Geschichte und Literatur* – Festschrift für Walter Grab (hrsg. von Julius H. Schoeps und Immanuel Geiss, Duisbourg, 1979, 145).

<sup>16</sup> Alain Renaut : « Républicanisme et modernité » in *Libéralisme et républicanisme* (éd. Stéphane Chauvier), PU Caen, 2000, 165-187

<sup>17</sup> Renaut op. cit., 167- 169.

<sup>18</sup> *Projet de paix perpétuelle*, op. cit., 1<sup>er</sup> supplément, Pl. III, 359 -360, AK. VIII, 366.

France de la IIIe République substituait la République du savoir à celle de la vertu. Elle ne se consacrait plus à la conservation des mœurs, mais au développement des connaissances<sup>19</sup>. L'apport décisif de Kant à l'idée morale républicaine française est à rechercher dans la place éminente réservée à la loi : le principe prioritaire de l'action est le strict respect de la loi civile, la légalité, c'est elle (et non la moralité posant ses exigences sur le plan de la raison pratique) qui règle pacifiquement la vie sociale, c'est la loi qui exerce la souveraineté, non le peuple. La république kantienne, à l'inverse de celle de Montesquieu, n'a pas à être vertueuse. La morale républicaine française ne sera donc pas intégralement kantienne, mais plutôt une combinaison souple des apports doctrinaux de Kant et de Montesquieu. Un penseur comme Charles Renouvier sortira du strict légalisme kantien pour le mesurer aux défis de la démocratie sociale. Le libéralisme de gauche radicalisera avec lui les enseignements kantien, pour répondre aux exigences de la lutte contre le juste milieu de Victor Cousin et des orléanistes.

Le kantisme républicain français du XIXe siècle n'est pas un bloc idéologique homogène, il est au contraire le résultat d'une longue évolution. Il a été, à sa naissance, radicalement progressiste, et comme l'expression d'avant-garde des idées de 1789. Il est devenu, au bout d'un siècle, le lieu géométrique d'adhésions venues des quatre coins de l'horizon, et l'expression moyenne d'un rassemblement plutôt hétérogène. S'y retrouvaient en effet des radicaux, pour lesquels la République tenait lieu de religion, et des opportunistes, pour lesquels la réconciliation des Français l'emportait sur toute autre considération. N'étaient plus républicains, au bout du compte, que les hommes de bonne volonté, prêts à affronter ensemble le péril clérical et le péril rouge. La IIIe République a eu ses kantien de raison, comme la république de Weimar avait ses *Vernunftrepublikaner*. Le républicanisme kantien à la française des années 1870 est finalement devenu le carrefour des ralliements à sa cause des monarchistes, puis des catholiques. Les monarchistes libéraux<sup>20</sup> ont joué dans son âge mûr le rôle fédérateur que les Girondins de 1792 avaient joué dans sa prime jeunesse. La roue de l'histoire avait tourné. La République était devenue un fait coutumier, et le Kant en bonnet phrygien de la fin du XVIIIe siècle un notable en veston et cravate.

---

<sup>19</sup> Catherine Larrère : « Libéralisme et républicanisme – Y-a-t-il une exception française ? » 127-146 in *Libéralisme et républicanisme*, op. cit..

<sup>20</sup> Maurice Agulhon : *Marianne au pouvoir – L'imagerie et la symbolique républicaines au XIXe siècle*, Flammarion, 1989, 86-87.